

Utilisez nos modèles de documents pour économiser jusqu'à 30 000 \$!

FCEI

FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En affaires pour vos affaires.



Le saviez-vous? Vous pouvez économiser jusqu'à 30 000 \$ à l'aide de nos modèles de documents GRATUITS! En voici quelques exemples sur plus de 50 modèles. **Connectez-vous au Portail des membres pour les télécharger et les personnaliser. Vous éviterez ainsi les amendes et autres conséquences négatives!**

Valeur de chaque modèle : 2 800 \$

1. Plan d'intervention en cas d'incident de cybersécurité
2. Politique sur l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments
3. Manuel de l'employé*

Valeur de chaque modèle : 1 500 \$

4. Politique de retour au travail

Valeur de chaque modèle : 900 \$

5. Politique sur la prévention de l'intimidation*
6. Politique sur la prévention du harcèlement*
7. Politique sur la prévention de la violence*
8. Lettre d'offre d'emploi ou contrat de travail
9. Politique d'utilisation des technologies de l'information
10. Politique sur le harcèlement en milieu de travail (Qc)
11. Programme de prévention (Qc)

Valeur de chaque modèle : 500 \$

12. Loi canadienne anti-pourriel — règlements et formulaire de consentement
13. Politique sur la déconnexion du travail
14. Politique sur les intempéries
15. Politique pour un milieu de travail sans fumée

Amendes ou conséquences possibles

1. Une cyberattaque coûte en moyenne 26 000 \$, mais ce montant peut atteindre 500 000 \$.
2. **Alb.** : amendes pouvant s'élever à 100 000 \$.

4. **Î.-P.-É., N.-B., T.-N.-L. et Ont.** : obligation légale et amende possible (**T.-N.-L.** : impact potentiel sur les cotisations de l'employeur aux Commissions des accidents du travail).

5. Amende maximale — **Ont.** : 550 \$, **C.-B.** : min. 1 250 \$.
- 6 — 7. Amende maximale — **Alb.** : 500 \$ par violation, **Sask.** : 1 000 \$, **Man.** : 5 000 \$, **Ont.** : 550 \$, **N.-B. et T.-N.-L.** : jusqu'à 250 000 \$, **N.-É.** : 2 000 \$
8. **Indispensables** pour se défendre en cas de plainte relative aux normes du travail ou d'une plainte pour congédiement injustifié.
9. Une cyberattaque coûte en moyenne 26 000 \$, mais ce montant peut atteindre 500 000 \$.
10. Amende maximale — **Qc** : 1 200 \$ (en plus de frais juridiques d'au moins 9 000 \$)
11. Amende maximale — **Qc** : 3 000 \$

12. Amende maximale — **Alb.** : 1 000 \$ par courriel
- 13 — 14. Passible d'amendes croissantes (par ex. : Commission des accidents du travail). **Ont.** : amende maximale : 25 000 \$
15. **Qc** : 15 000 \$, **Ont.** : 300 \$, **N.-B.** : 1 100 \$, **N.-É.** : 352,50 \$, **Î.-P.-É.** : 350 \$, **T.-N.-L.** : 5 000 \$

*Assurance responsabilité requise



Des questions?

Contactez votre conseiller dès aujourd'hui!

1 833 568-3234 ou FCEI@FCEI.ca

Avis juridique : Cette publication et son contenu visent à servir exclusivement les intérêts des membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et à leur fournir des informations; ils ne s'adressent à aucun autre public. La FCEI ne fait aucune représentation ni ne donne de garantie sur le caractère complet, l'exactitude et l'actualité du contenu de cette publication. Renseignez-vous auprès d'un conseiller professionnel avant d'entamer des démarches d'après les renseignements contenus dans cette publication.